



# DOCUMENT D'ORIENTATION 2014 - 2019

Connaître, protéger, gérer, valoriser durablement un réseau de sites sur lesquels le CEN dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage



Développer, soutenir et démultiplier les actions régionales en faveur du patrimoine naturel en s'impliquant dans les politiques publiques



Participer aux dynamiques de réseaux, à la transmission des savoirs et au partage d'expérience



# Sommaire

Cette version 2 du document d'orientation du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a été adaptée en fonction de son projet de Plan d'actions quinquennal (version du 16 juillet 2014).

## **INTRODUCTION ..... p. 03**

Préambule ..... p. 04

Contexte réglementaire ..... p. 05

Historique, cadre stratégique et d'actions du CEN Franche-Comté ..... p. 07

## **AXE STRUCTURANT 1 : Connaître, protéger, gérer, valoriser durablement un réseau de sites sur lesquels le CEN Franche-Comté dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage ..... p. 09**

1.1 Connaître ..... p. 10

1.2 Protéger ..... p. 12

1.3 Gérer ..... p. 15

1.4 Valoriser ..... p. 17

## **AXE STRUCTURANT 2 : Développer, soutenir et démultiplier les actions régionales en faveur du patrimoine naturel en s'impliquant dans les politiques publiques ..... p. 19**

2.1 Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel ..... p. 20

2.2 Apporter une expertise technique et scientifique ..... p. 23

2.3 Contribuer à l'émergence et l'accompagnement de projets territoriaux favorables aux milieux et aux espèces, ainsi qu'à une économie des surfaces agricoles et naturelles ..... p. 24

2.4 Contribuer à la sensibilisation des décideurs et des acteurs socio-économiques ..... p. 25

## **AXE STRUCTURANT 3 : Participer aux dynamiques de réseaux, à la transmission des savoirs et au partage d'expérience ..... p. 26**

3.1 Réseau des Conservatoires d'espaces naturels ..... p. 27

3.2 Partenariats et dynamiques inter-réseaux ..... p. 28

## **DIVERS ..... p. 29**

A close-up photograph of a mossy forest floor. The moss is a mix of vibrant green and reddish-brown, growing densely in patches. Several thin, dark, leafless twigs are scattered across the moss. The background is a soft-focus forest with green foliage. The word "introduction" is written in a clean, white, sans-serif font across the upper middle of the image. A vertical dashed white line is positioned to the left of the text.

# introduction

## Préambule

---

Depuis 1991, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté développe son action de préservation du patrimoine naturel régional, en déclinaison des objectifs des Conservatoires d'espaces naturels :

- la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial,
- le choix privilégié d'une gestion contractuelle des sites,
- la prise en compte de la globalité des problématiques des sites, en tant qu'acteurs territoriaux et de proximité, qu'ils souhaitent protéger et mettre en valeur, c'est-à-dire notamment les aspects culturels, patrimoniaux et humains qui contribuent à la constitution des paysages de nos territoires.

L'action des Conservatoires d'espaces naturels est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public ou privé. Ils travaillent en synergie avec d'autres organismes, réseaux ou structures.

**Les Conservatoires participent donc à la constitution d'un réseau national qui intervient pour :**

### > La protection et la gestion de sites naturels

En 2013, les Conservatoires d'espaces naturels gèrent plus de 2 700 sites couvrant plus de 144 000 ha au sein desquels ils sont propriétaires de plus de 11 000 ha, sont locataires de baux emphytéotiques sur 5 000 ha et signataires de conventions sur 128 000 ha.

Cette gestion est menée au travers d'une concertation locale, notamment auprès du monde agricole avec plus de 950 agriculteurs en contrats (partenariats pour de la fauche et du pâturage).

### > L'animation de projets de territoire

Ils accompagnent des politiques « biodiversité » (Natura 2000, SCAP, SRCE, plans d'action nationaux en faveur des espèces menacées...). Cela se traduit notamment par l'animation de programmes MAET sur 580 000 ha, par l'animation de 130 documents d'objectifs, ou par l'intervention sur les programmes de l'Etat ou des collectivités (RNN, RNR, ENS, Natura 2000...).

Un travail d'animation, d'assistance technique et/ou scientifique et d'accompagnement des acteurs, auprès de propriétaires ou de gestionnaires, est mené sur plus de 457 000 ha.

## Une reconnaissance des CEN dans la loi Grenelle

Cette implication dans la mise en oeuvre des actions en faveur du patrimoine naturel des Conservatoires d'espaces naturels a conduit à leur inscription dans les lois « Grenelle 1 et 2 », notamment en introduisant la possibilité d'une reconnaissance spécifique dans la Loi n°2009- 967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (dite Loi « Grenelle 1 »), puis en identifiant leurs missions et un possible agrément dans la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi « Grenelle 2 »).

Cette reconnaissance est importante pour le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et l'ensemble du réseau des CEN car elle conforte leurs missions pour agir dans un contexte de crise économique et écologique prédominant.

## Un agrément et un plan d'actions quinquennal

Un arrêté et un décret relatifs à son application ont été publiés en 2011. Ils prévoient les modalités d'obtention d'un agrément spécifique, conjointement accordé par l'Etat et la Région, notamment en s'appuyant sur l'élaboration d'un plan d'actions quinquennal. Ce plan d'action est un document stratégique, permettant la visualisation des orientations du Conservatoire dans les cinq premières années de l'agrément et leur contribution aux politiques publiques.

## Contexte réglementaire

Loi de programmation  
« Grenelle I » :  
une reconnaissance  
spécifique dans le cadre de la  
création d'une trame verte

Grenelle 1, art 24 : « L'Etat se fixe comme objectif la création, d'ici à 2012, d'une trame verte constituée, sur la base de données scientifiques, des espaces protégés en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité, et d'une trame bleue, son équivalent pour les eaux de surfaces continentales et leurs écosystèmes associés. Leur élaboration associera l'Etat, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. L'élaboration de la trame bleue s'effectuera en cohérence avec les travaux menés par les commissions locales de l'eau. Leur pilotage s'effectuera dans chaque région en association étroite avec les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garanti par l'Etat. Les modalités de leur prise en compte par les documents d'urbanisme, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les schémas d'infrastructures, la fiscalité locale et les concours financiers de l'Etat seront précisées à l'issue d'un audit qui aboutira avant fin 2009. A cet effet, l'action des conservatoires d'espaces naturels sera confortée par une reconnaissance spécifique. »

Loi « Grenelle II »

Grenelle 2, art 129 : « I. Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Conjointement, l'Etat et la région ou, pour la Corse, la collectivité territoriale de Corse peuvent, pour une période déterminée, agréer les conservatoires régionaux d'espaces naturels.

II. La fédération des conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des conservatoires régionaux d'espaces naturels. Elle assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre des missions visées au I.

III. Un décret précise les modalités d'application de la présente section. »



Décret du 7 oct. 2011 : Les structures sollicitant l'agrément doivent adhérer à la Fédération des conservatoires d'espaces naturels . Elles doivent être dotées d'un conseil scientifique constitué de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique dans les disciplines des sciences de la vie et de la Terre . L'agrément est délivré, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par décision conjointe du préfet de région et du président du conseil régional

- L'agrément peut être retiré en cas de manquement de l'organisme à ses obligations ou s'il cesse de remplir les conditions requises pour l'obtention de l'agrément

- La demande d'agrément est nécessairement accompagnée d'un projet de plan d'actions quinquennal

Le Conservatoire d'espaces naturels agréé est alors tenu :

- de réaliser et mettre en œuvre pour chaque ensemble cohérent de parcelles un plan de gestion, d'une durée minimale de cinq ans, approuvé par son conseil scientifique ;

- de solliciter son conseil scientifique pour l'évaluation des objectifs de chaque plan de gestion avant son terme, et pour avis sur les projet d'acquisition ou de prise à bail ;

- de communiquer les plans de gestion et leurs évaluations au Préfet, à la Région et aux collectivités territoriales intéressées ; de mettre à la disposition du public les informations environnementales dont il dispose et notamment ses plans de gestion ;

- de remettre un rapport annuel d'activité, au regard du plan d'actions quinquennal, au Préfet et à la Région.

Arrêté du 7 oct. 2011 : Le dossier de demande doit notamment comporter :

- la liste des membres du conseil d'administration ;

- la liste des membres du conseil scientifique de l'organisme ;

- un avis émanant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels ;

- un argumentaire de la demande l'agrément ;

- la liste et la carte des sites en maîtrise foncière ou d'usage (propriété, bail ou convention) ;

- un projet de plan d'actions quinquennal.

### Le projet de Plan d'actions quinquennal, dont est issu ce document d'orientation :

- détermine, par priorités, les actions que se propose de mener à bien le Conservatoire dans la première moitié de la durée de l'agrément ;
- doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement ;
- indique notamment les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée ;
- peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'Etat et au Conseil régional ;
- peut prévoir l'acquisition de zones humides avec l'Agence de l'eau ;
- prévoit la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion d'une durée minimale de cinq ans, pour les parcelles formant un ensemble cohérent dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion.

La structuration de ce Plan d'action quinquennal s'appuie sur les propositions et les expériences du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, autour de 3 axes structurants :

1. « Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser », s'appuyant sur le réseau de sites CEN
2. Accompagnement des politiques publiques
3. Participation aux dynamiques de réseaux, de transmission des savoirs

## Historique, cadre stratégique et d'actions du CEN Franche-Comté

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a été créé à l'initiative du milieu associatif régional en décembre 1991. Il y a près de 25 ans, les premiers partenariats fructueux avec la DRAE (devenue DIREN puis DREAL), le Conseil régional ou le Conseil général du Territoire de Belfort permettent de concrétiser rapidement les objectifs du Conservatoire : apporter son expertise pour mieux connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel de Franche-Comté. Les actions foncières du CREN s'engagent rapidement, dès 1992, avec l'achat de terrains à Ménétrux-en-Joux (39) ou les premières conventions de gestion à Chèvremont (90). La structuration du Conservatoire doit ensuite beaucoup à son engagement pour la conservation des milieux tourbeux, avec la participation au programme Life « Tourbières de France » entre 1995 et 1999, puis au Programme régional d'actions

en faveur des tourbières (PRAT) qui en résulte. En parallèle, les interventions et les partenariats se renforcent sur les pelouses sèches (Baume-les-Messieurs (39) et Champplitte (70)) au travers du programme Life « Pelouses sèches relictuelles de France » entre 1998 et 2002. Une diversité dans les interventions du Conservatoire a permis le développement de son activité et de son équipe salariée : les premières actions sur les vallées du Dugeon ou de la Bourbeuse, la contribution à la mise en œuvre de Natura 2000, l'accompagnement de collectivités (le Conseil régional avec la première Convention pluriannuelle de partenariat signée en 2007, la ville de Besançon...), la participation à des mesures compensatoires, puis l'animation ou la participation à de nouveaux programmes régionaux (en faveur de l'azuré de la croissette, des mares ou d'espèces végétales). En 2013, le CEN devient gestionnaire des Réserves natu-

relles régionales de la côte de Mancy (39) et du vallon de Fontenelay (70), puis de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois (25) en 2014. 2014 marque également le lancement de l'ambitieux programme Life tourbières du Jura coordonné par le CEN durant 6 ans.

Aujourd'hui, présent au sein de la maison de l'environnement de Franche-Comté, avec près de 1 650 hectares durablement préservés, une dimension régionale des opérations menées, des partenaires fortement engagés et de belles perspectives, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté doit poursuivre ses efforts pour construire ses actions de demain. L'agrément des Conservatoires d'espaces naturels, le renforcement dans la durée des partenariats et la mise en œuvre de son Plan d'actions quinquennal en sont des éléments fondamentaux.

## Organisation associative du CEN Franche-Comté

---

Les modes de fonctionnement du Conservatoire ont largement évolué depuis sa création il y a près de 25 ans. La professionnalisation de la structure avec l'augmentation de l'équipe salariée, le développement du réseau de sites gérés, la diversification et la complexification des dossiers sur lesquels elle est amenée à intervenir et se positionner, sont autant d'éléments qui la poussent à réfléchir à sa gouvernance. Les statuts associatifs du Conservatoire ont donc évolué afin de répondre à ces enjeux.

**Le Conseil d'administration** est composé de 4 collèges, pour 27 membres au maximum :

- . le collège des associations : 8 administrateurs
- . le collège des collectivités territoriales et établissements publics : 8 administrateurs
- . le collège des individuels : 8 administrateurs
- . le collège des administrateurs représentants du Conseil scientifique et des salariés : 3 administrateurs

**Le bureau** est composé au minimum d'un(e) Président(e), d'un(e) Trésorier(e) et d'un(e) Secrétaire et au maximum de 7 membres.

**Les membres** du Conservatoire, votant à l'Assemblée générale et pouvant se présenter au Conseil d'administration, sont de 3 types :

- . des membres de droit : associations partenaires historiques, collectivités territoriales et établissements publics, 2 membres du Conseil scientifique et représentant(s) des salariés ;
- . des membres adhérents : personnes physiques ou morales à jour de leur cotisation ;
- . des membres partenaires : personnes physiques ou morales ayant formalisé leur relation avec l'association par bail ou convention (de gestion, pluriannuelle, de partenariat, de conservateur bénévole...).

**Le Conseil scientifique** est désigné par le Conseil d'administration et est composé de personnes choisies pour leurs qualités et compétences scientifiques reconnues dans les disciplines des sciences de la vie et de la Terre, et pour l'intérêt qu'elles manifestent tant pour la préservation du milieu naturel que pour l'action du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté.

## L'équipe salariée du CEN Franche-Comté

---

Le développement de l'activité du Conservatoire, la diversification et la complexification des dossiers sur lesquels il est amené à intervenir a entraîné une augmentation de l'équipe salariée et une professionnalisation de la structure et de ses outils de fonctionnement. Au 16 juillet 2014, l'équipe salariée du Conservatoire est constituée de 19 salariés (11 hommes et 8 femmes), pour un équivalent temps plein de 17,6.

**Connaître, protéger,  
gérer, valoriser  
durablement un réseau de  
sites sur lesquels le CEN  
dispose d'une maîtrise  
foncière ou d'usage**

**axe structurant**





# Connaître

**L**e Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté assure une mission de connaissance, afin de guider ses interventions sur son réseau de sites gérés et d'orienter le développement de ce réseau. En effet, il est nécessaire pour le gestionnaire d'appréhender au mieux les enjeux du site ou du territoire sur lequel il intervient, enjeux qu'il identifie avec une approche systémique et qui lui permettent de définir ses priorités d'intervention.

Afin de mettre en place des actions de protection des milieux naturels, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté acquiert une solide connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune. Mais pour que les fonctionnements naturels dans leur complexité soient maintenus, il doit également développer les approches permettant d'appréhender les territoires naturels dans leur globalité, en prenant en considération l'ensemble des interactions intervenant en leur sein aux différentes échelles.

Sur son réseau de sites, il s'appuie sur ces différents éléments de diagnostic pour réaliser les plans ou les notices de gestion qui vont programmer la mise en œuvre de ses interventions. Des actions de suivis sont indispensables afin d'évaluer et de guider les actions de gestion développées.

## Objectif 1.1.1 : **Poursuivre et développer la rédaction et la mise en œuvre des plans de gestion**

Action 1 > Evolution du plan de gestion type du CEN Franche-Comté

Action 2 > Déclinaison du plan de gestion type dans un document spécifique sous forme synthétique et pédagogique

Action 3 > Réalisation d'un plan de gestion sur tous les sites du Conservatoire (surfaces cohérentes)

## Objectif 1.1.2 : **Assurer une veille scientifique sur le réseau de sites gérés**

Action 1 > Développement des suivis de référence sur certains sites

Action 2 > Développement de l'utilisation de protocoles communs, normalisés et reproductibles dans le temps

Action 3 > Evaluation du niveau de connaissance par groupe taxonomique

Objectif **1.1.3** : **Mettre en place des outils d'évaluation de la gestion/restauration**

Action **1** > Développement de l'utilisation de protocoles d'évaluation standardisés pour certaines opérations de gestion ou de restauration

Action **2** > Développement d'une procédure d'évaluation intermédiaire et finale des plans de gestion

Action **3** > Sollicitation du Conseil scientifique sur cette méthode d'évaluation

Objectif **1.1.4** : **Améliorer la connaissance pour la gestion des milieux naturels et de leur fonctionnalité**

Action **1** > Développement de l'utilisation de protocoles d'évaluation standardisés pour certaines opérations de gestion ou de restauration

Action **2** > Poursuite de la formation scientifique et technique des salariés, notamment sur de nouveaux champs de compétences

Action **3** > Développement d'un réseau de partenaires techniques et scientifiques (associations, université, gestionnaires, entreprises, bureaux d'études, conservateurs bénévoles...) qui pourront améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes

Action **4** > Développement des partenariats (Universités, chercheurs, Pôle-relais tourbières...) pour l'utilisation des sites comme support de recherche fondamentale et appliquée

Action **5** > Ouvrir les réflexions relatives à la connaissance et à la gestion des sites au Conseil scientifique

Objectif **1.1.5** : **Disposer des informations permettant le développement du réseau de sites gérés, sur la base de l'identification des secteurs à enjeux et la prise en compte de leur fonctionnalité**

Action **1** > Participation à des actions (ou initiation d'actions) de connaissance du patrimoine naturel pour l'identification de secteurs à enjeux, à partir de démarches thématiques ou territoriales

Action **2** > Mobilisation des connaissances et de l'expertise de nos partenaires du Plateau du patrimoine naturel de la MEFC, en articulation avec leurs missions et programmes, pour le développement du réseau de sites gérés

## Objectif 1.1.6 : Contribuer au « porter à connaissance » des enjeux de biodiversité vers les acteurs de territoire

Action 1 > Organisation et valorisation des informations du CEN au sein d'une base de données géographique spécifique : gestion, milieux et espèces, foncier, site...

Action 2 > Développement d'une approche mettant en avant l'évaluation des actions du CEN et la synthèse de ses interventions sous forme de tableau de bord

Action 3 > Partage et échange des données naturalistes avec les structures partenaires (LPO FC, CBNFC-ORI, RNF...), au travers des conventions d'échange

Action 4 > Transmission des données vers la plateforme régionale Sigogne et auprès du SINP

Action 5 > Participation à la mise en place de Sigogne, notamment pour l'intégration et la diffusion de données relatives à la gestion et la prise en compte des périmètres à enjeux. Participation aux évolutions vers un observatoire régional.



# Protéger

**P**our protéger les richesses biologiques et les milieux naturels les plus menacés, l'approche particulière des Conservatoires d'espaces naturels consiste à s'appuyer sur une maîtrise foncière (acquisition de terrain) et/ou une maîtrise d'usage (convention avec le propriétaire, bail) pour en assurer la préservation, puis la gestion lorsqu'une entité de gestion cohérente est obtenue. Cela permet de développer des outils complémentaires aux approches de protection réglementaires ou contractuelles existantes, menées par le Conservatoire ou d'autres structures, afin d'obtenir des cohérences au niveau du site ou au niveau territorial et régional.

## Objectif 1.2.1 : Développer les stratégies foncières (maîtrise foncière ou d'usage)

- Action 1 > Finalisation de la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire : enjeux prioritaires / application des plans et schémas / déploiement des différents outils fonciers
- Action 2 > Identification des périmètres d'action foncière (PAF) sur le réseau de sites gérés, à partir d'une méthodologie intégrant les enjeux / foncier / opérationnalité des actions de gestion et des périmètres d'influence
- Action 3 > Sollicitation du Conseil scientifique sur ces périmètres d'action foncière, en amont des interventions foncières
- Action 4 > Renforcement de l'intervention foncière du CEN sur le réseau de sites gérés à partir de ces périmètres d'action foncière, afin d'optimiser une gestion cohérente et pérenne
- Action 5 > Aide à l'acquisition foncière par les collectivités locales dans la mesure où elles s'engagent à en confier la préservation et la gestion au CEN sur le long terme (bail emphytéotique long)
- Action 6 > Poursuite des démarches d'acquisition en propre du Conservatoire, celles-ci permettant notamment de consolider sa légitimité locale
- Action 7 > Déploiement des différents outils de contractualisation en fonction des enjeux et des interlocuteurs publics ou privés (location, emphytéose, convention de gestion). Homogénéisation des procédures et des contenus
- Action 8 > Analyse des modalités de transfert de foncier au fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, afin de sécuriser le foncier acquis
- Action 9 > Information au niveau régional de l'existence du fonds de dotation (notaires, démarches dans le cadre des mesures compensatoires, acteurs fonciers...)
- Action 10 > Structuration des démarches d'acquisition foncières en faveur des zones humides en lien avec l'Agence de l'eau RMC
- Action 11 > Intégration et développement du réseau de sites du Conservatoire en tant que réservoir de biodiversité, voire corridors, des différentes sous-trames du SRCE, ou dans les déclinaisons trames vertes et bleues
- Action 12 > Poursuite des échanges avec les acteurs fonciers (SAFER BFC. Agence foncière du Doubs...), Formalisation du partenariat dans le cadre d'une convention cadre (périmètres, veille, accompagnement foncier...)

Objectif **1.2.2** : **Participer aux démarches de protections réglementaires**

Action **1** > Développement du réseau de sites s'inscrivant au sein des démarches de préservation réglementaire du patrimoine naturel existantes ou en devenir

Action **2** > Réflexions sur la possibilité de solliciter une protection réglementaire sur les propriétés et sites gérés par le Conservatoire

Objectif **1.2.3** : **Intervenir dans le cadre des mesures compensatoires**

Action **1** > Poursuite des réflexions pour un accompagnement du Conservatoire dans la définition technique des mesures compensatoires (respect charte éthique et doctrine ERC)

Action **2** > Poursuite de l'accompagnement de mesures compensatoires par le Conservatoire comme opérateur des actions de restauration et comme outil foncier

Action **3** > Etude de la possibilité d'un reporting spécifique du Conservatoire pour les actions engagées dans le cadre des mesures compensatoires

Action **4** > Définition d'un guide de procédure décisionnel pour l'intervention du Conservatoire dans le cadre des mesures compensatoires

# Gérer

**E**n Franche-Comté, les espaces sur lesquels existent des enjeux liés au patrimoine naturel sont pour l'essentiel des milieux semi-naturels, issus de modes d'exploitation des ressources naturelles par différentes activités humaines. Très souvent, ces pratiques d'exploitation ont fortement évolué, que ce soit dans le sens d'une intensification des interventions ou au contraire dans le sens d'un abandon des activités humaines par manque de rentabilité. Dans de nombreux cas, du fait de ces modifications profondes, la conservation ou la restauration du patrimoine naturel impliquent la mise en place d'une gestion active. La non-gestion fait également partie des choix de gestion. Ainsi, afin de favoriser la biodiversité sur ses sites, le Conservatoire met en œuvre différentes opérations de restauration et de gestion : travaux hydrauliques, débroussaillage, pâturage, fauche... C'est à cette occasion que des partenariats sont engagés avec les acteurs locaux, notamment les agriculteurs. Les objectifs et actions suivants répondent donc au rôle de gestionnaire «opérationnel» du Conservatoire, déclinaison majeure d'une de ses missions en tant que gestionnaire de sites. Dans ce cadre, l'objectif est de pouvoir répondre à la poursuite et au développement de ces actions en gestion directe, en intégrant de nouvelles contraintes telles que l'augmentation du nombre de sites gérés.



## Objectif 1.3.1 : Déployer les stratégies opérationnelles de gestion

- Action 1 > Maintien de la responsabilité du Conservatoire comme maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations de gestion et de restauration en faveur de l'accroissement de la biodiversité et de la fonctionnalité des sites
- Action 2 > Recherche de mutualisation de compétences, moyens et outils de gestion avec les autres gestionnaires de milieux naturels (RN, sites ENS, animateurs Natura 2000, PNR...)
- Action 3 > Définition d'une typologie des sites du Conservatoire en fonction de leur nature, de leurs enjeux, de l'ouverture au public... qui permettra d'orienter le type et l'ampleur de ses interventions en termes de gestion
- Action 4 > Développement des outils d'évaluation et de synthèse pour chaque site et au niveau du réseau du Conservatoire
- Action 5 > Consolidation des compétences pluridisciplinaires des salariés (techniques de gestion, restauration fonctionnelle, pâturage, réglementation...) par une formation interne et externe

### Objectif 1.3.2 : S'adapter à la gestion d'un nombre croissant de sites

Action 1 > Réalisation d'une étude de la faisabilité d'une équipe technique interne

Action 2 > Mise en place de procédures normalisées internes de mise en concurrence

Action 3 > Recherche d'une optimisation des liens avec les sous-traitants (listings, procédures, formations et compétences...) dans le respect des règles de mise en concurrence

Action 4 > Recherche d'optimisation de la gestion par pâturage (mutualisation des moyens, liens avec autres gestionnaires, agriculteurs locaux...)

Action 5 > Développement de plans de gestion multi-sites

Action 6 > Développement d'outils et de référentiels pour la gestion (base de données, travaux, référentiels coûts...)

### Objectif 1.3.3 : Accroître l'implication des acteurs locaux et des citoyens dans la gestion et la surveillance des sites

Action 1 > Consolidation de l'appropriation locale par l'implication des acteurs agriculteurs locaux, au travers d'une mise à disposition dans le respect d'un cahier des charges (baux ruraux environnementaux, CMD SAFER...)

Action 2 > Accompagnement d'une intégration locale et formation par une sollicitation des acteurs économiques locaux dans les travaux de sous-traitance, dans le respect des règles de mise en concurrence

Action 3 > Développement de l'information et de l'association des collectivités et des populations locales (information pour les travaux, conservateurs locaux, association des lycées agricoles...)

### Objectif 1.3.4 : Participer à des actions innovantes au travers de la gestion

Action 1 > Développement des liens avec les structures et entreprises innovantes (matériels, concepts...) pour la gestion des milieux naturels

Action 2 > Proposition d'actions innovantes et d'expérimentations pour la gestion des milieux naturels

Action 3 > Réflexions pour l'intégration des influences exogènes particulières (changements climatiques...) aux problématiques de gestion

# Valoriser



**O**utre son action principale de préservation de l'environnement, le Conservatoire amène localement à la prise en compte citoyenne des enjeux de protection du patrimoine naturel. Cette action est indispensable pour une implication et une appropriation locale de notre démarche de préservation et de gestion, facteurs nécessaires pour qu'elle soit durable et efficace.

Au niveau régional, le Conservatoire est amené à diffuser des informations permettant de sensibiliser les acteurs du territoire à la protection des milieux naturels, mais également d'apporter des informations ou des références techniques et scientifiques.

## Objectif 1.4.1 : Développer la sensibilisation des acteurs et des habitants du territoire sur la nécessité de protection des sites

Action 1 > Mise en place ou développement d'outils d'information à l'attention des acteurs locaux (fiches sites pédagogiques synthétisant les plans de gestion, soirées d'information, relations presse...)

Action 2 > Implication des partenaires locaux dans les actions du Conservatoire notamment par une participation à l'organisation d'animations et d'événementiels, à la réalisation de panneaux d'information, aux chantiers nature, à des visites de chantiers...

Action 3 > Développement des animations scolaires en interne ou en partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement locales

Action 4 > Mise en place d'«événementiels» locaux : inauguration de sites, de sentiers, visites de chantiers...

## Objectif 1.4.2 : Favoriser l'accueil encadré du public sur les sites

Action 1 > Définition d'une typologie des sites du Conservatoire en fonction de leur potentialité d'ouverture au public, qui permettra d'orienter le type et l'ampleur de ses interventions pour la valorisation

Action 2 > Développer l'accès du site au public dans un objectif de sensibilisation, en fonction du statut du site, des contraintes techniques ou de sensibilité, de la volonté locale..., en prenant en compte dans la mesure du possible les contraintes du public en situation de handicap

Objectif **1.4.3** : **Accroître la lisibilité et la visibilité de l'action du Conservatoire**

Action **1** > Elaboration d'un plan de communication

Action **2** > Mise en place ou développement d'outils d'information à l'attention de l'ensemble des acteurs : site internet, réseaux sociaux, lettre d'information, bilan d'activité pédagogique, livrets d'information, exposition, relations presse...

Action **3** > Organisation d'un événementiel ponctuel, dans un objectif de communication à destination du plus grand nombre

Objectif **1.4.4** : **Publier et faire connaître des références techniques et scientifiques**

Action **1** > Contribution au développement de documentation technique (cahiers techniques, etc.)



**Développer, soutenir et  
démultiplier les actions  
régionales en faveur du  
patrimoine naturel en  
s'impliquant dans les  
politiques publiques**

**2**

**axe structurant**



# Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel

Le Conservatoire est impliqué dans de nombreuses démarches (Natura 2000, espaces protégés...) et poursuit cet engagement, en particulier suite au développement de nouvelles politiques environnementales, telles que le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), la Stratégie de création des aires protégées (SCAP), les espaces naturels sensibles (ENS), les démarches régionales en faveur des zones humides... Le Conservatoire contribue également au déploiement de programmes régionaux thématiques et/ou pluridisciplinaires et à la mise en œuvre d'actions de protection ou de gestion pour les espèces bénéficiant de plans d'actions.

## Objectif 2.1.1 : Contribuer au schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

- Action 1 > Contribution du Conservatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (contribution au plan d'action, participation au comité régional, aux groupes de travail...)
- Action 2 > Intégration et développement du réseau de sites du Conservatoire en tant que réservoir de biodiversité, voire corridors, des différentes sous-trames du SRCE

## Objectif 2.1.2 : Poursuivre voire renforcer les implications du Conservatoire dans le réseau Natura 2000, aux côtés des collectivités et de l'Etat

- Action 1 > Poursuite de l'animation technique pour accompagner les collectivités sur les sites Natura 2000 : Pelouses de Champlitte, Vallée de la Colombine, Côte de Champvermol...
- Action 2 > Mise en œuvre de contrats sur les sites du Conservatoire
- Action 3 > Accompagnement des propriétaires pour la mise en œuvre de contrats

Action 4 > Engagements du Conservatoire sur les Chartes Natura 2000

Action 5 > Accompagnement du Conservatoire auprès des services de l'Etat et des collectivités : réflexions régionales, participation aux rencontres des opérateurs, participation aux comités de pilotage de sites Natura 2000

### Objectif 2.1.3 : Développer les actions de protection et de gestion pour les espèces prioritaires (espèces à plan d'action)

Action 1 > Poursuite de l'animation du plan régional en faveur de l'Azuré de la croisette

Action 2 > Participation à la déclinaison régionale et à la mise en œuvre locale des actions issues des plans portés par d'autres structures

### Objectif 2.1.4 : Accompagner l'Etat et la Région dans le cadre des zones protégées

Action 1 > Contribution à l'élaboration, à la mise en place et à l'actualisation de la SCAP en Franche-Comté

Action 2 > RNN : gestion de la Réserve naturelle nationale du Ravin de Valbois

Action 3 > RNR : gestion des Réserves naturelles régionales de la Côte de Mancy et du Vallon de Fontenelay

Action 4 > Finalisation du dossier pour la création de la RNR de la tourbière de la Grande Pile

Action 5 > Proposition de nouveaux espaces protégés au titre des RNR, et positionnement pour la gestion d'espaces naturels nouvellement protégés en fonction de l'opportunité de cette candidature

Action 6 > Développement des liens avec les instances militaires en vue d'accompagner les camps pour la gestion de leurs milieux naturels : prioritairement le camp militaire de Valdahon

### Objectif 2.1.5 : Mettre en place et animer des programmes régionaux thématiques dans un souci de cohérence territoriale et de transversalité partenariale

Action 1 > Renouvellement et évolution du Programme régional en faveur des mares

Action 2 > Rédaction et mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur des tourbières, avec l'ensemble des gestionnaires et partenaires régionaux intervenant en faveur des tourbières

Action 3 > Coordination du programme Life + «Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois», en partenariat avec les bénéficiaires associés du projet et en cohérence avec le Plan d'actions en faveur des tourbières. Réflexions éventuelles pour le développement de programme Life sur d'autres secteurs francs-comtois.

Action 4 > Développement éventuel d'autres démarches : pelouses sèches, vallées alluviales

### Objectif 2.1.6 : Favoriser la prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides

Action 1 > Soutien au 10<sup>e</sup> Programme de l'AERM&C, au SDAGE et au programme de mesures

Action 2 > Poursuite et développement de l'Animation régionale en faveur des zones humides, et structuration du projet régional en faveur des zones humides

Action 3 > Contribution aux objectifs de l'AERMC pour le développement de la maîtrise foncière sur les zones humides, en direct et en lien avec les collectivités et autres acteurs fonciers

Action 4 > Aide au développement de l'accompagnement technique et scientifique pour la préservation et la restauration des zones humides

### Objectif 2.1.7 : Contribuer à l'émergence ou à l'évolution de dispositifs agro-environnementaux

Action 1 > Poursuite du montage et de l'animation de projets agro-environnementaux sur les territoires à forts enjeux patrimoniaux et/ou stratégiques

Action 2 > Accompagnement auprès des services de l'Etat et de la Région pour l'évolution des démarches agro-environnementales

### Objectif 2.1.8 : Accompagner les politiques départementales Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Action 1 > Contribution du Conservatoire à l'élaboration ou l'évaluation des schémas départementaux

Action 2 > Développement de projets et de la gestion de sites par le Conservatoire pour mettre en œuvre les schémas ENS

Action 3 > Accompagnement technique ou scientifique des départements ou d'autres gestionnaires de sites ENS

# Apporter une expertise technique et scientifique



## Objectif 2.2.1 : Apporter une expertise technique et scientifique sur la déclinaison des politiques publiques

- Action 1 > Apport d'une expertise technique et scientifique aux services de l'Etat, de la Région et des autres collectivités pour la déclinaison des politiques publiques relatives à la biodiversité : expertises, outils méthodologiques, retours d'expériences...
- Action 2 > Participation aux réflexions pour la définition et la mise en œuvre d'une éventuelle stratégie régionale pour la biodiversité
- Action 3 > Participation du Conservatoire aux commissions régionales, départementales et territoriales : Contrats de rivière, CDOA, Comités techniques SAFER, CDNPS, CRAE...
- Action 4 > Participation aux réflexions menées par les services de l'Etat et les collectivités pour renforcer l'efficacité des mesures compensatoires dans le respect de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser »

## Objectif 2.2.2 : Apporter une expertise technique et scientifique opérationnelle

- Action 1 > Apport d'une expertise « gestion » auprès d'autres gestionnaires et propriétaires
- Action 2 > Accompagnement des porteurs de projets, dont notamment l'Etat et les collectivités, dans la mise en œuvre de mesures compensatoires dans le respect de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser »



# Contribuer à l'émergence et l'accompagnement de projets territoriaux favorables aux milieux et aux espèces, ainsi qu'à une économie des surfaces agricoles et naturelles

## Objectif 2.3.1 : Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets territoriaux

- Action 1 > Soutien à la mise en œuvre de déclinaisons opérationnelles de la Trame verte et bleue sur les territoires, en concertation avec les structures du Plateau patrimoine naturel de la maison de l'environnement
- Action 2 > Accompagnement de collectivités et établissements publics sur les territoires pour la mise en œuvre de programmes en faveur du patrimoine naturel, en favorisant une animation locale s'articulant autour d'une démarche de concertation et de partenariat (communes, communautés de communes, PNR...)
- Action 3 > Développement d'un transfert des connaissances et savoir-faire permettant de démultiplier la prise en compte de ces enjeux
- Action 4 > Apporter son soutien aux structures ou aux collectivités qui souhaitent diffuser des messages en faveur de la biodiversité

## Objectif 2.3.2 : Contribuer à une économie des surfaces agricoles et milieux naturels

- Action 1 > Accompagnement d'intercommunalités, en lien avec les services de l'Etat et en concertation avec les structures du Plateau patrimoine naturel, dans l'élaboration de SCOT ou de PLU sur des territoires à forts enjeux pour une bonne prise en compte du patrimoine naturel
- Action 2 > Développement de réflexions avec d'autres acteurs fonciers sur la question de l'économie des surfaces agricoles et des milieux naturels, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de mesure compensatoires

# Contribuer à la sensibilisation et l'initiation des décideurs et des acteurs socio-économiques



Objectif **2.4.1** : Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec les acteurs agricoles et forestiers

- Action 1 > Construction de projets communs ou participation à des projets communs avec les acteurs agricoles et forestiers : programmes de mesures agro-environnementales ou forestières, contrat d'espaces pastoraux, réflexions communes avec Terre de Liens, interventions communes avec les agents ONF...
- Action 2 > Participation aux lieux d'échanges avec les acteurs agricoles et forestiers : commissions locales et conseil d'administration SAFER, actions de communication et de sensibilisation...
- Action 3 > Intervention dans les lycées agricoles et mise en place de partenariats

Objectif **2.4.2** : Développer les liens, la concertation locale et les programmes communs avec d'autres acteurs socio-économiques

- Action 1 > Proposition d'interventions sur des sites de nature « ordinaire » dans un objectif d'exemplarité pour susciter la reproduction des opérations ou méthodes faisant leurs preuves sur d'autres sites ou dans d'autres cas. Veiller à la cohérence avec des outils existants (refuges LPO...)
- Action 2 > Participation aux lieux d'échanges avec les acteurs agricoles et forestiers : commissions locales et conseil d'administration SAFER, actions de communication et de sensibilisation...
- Action 3 > Initiation et accompagnement, par des démarches de conseils, d'acteurs économiques (UNICEM, ERDF, RTE...)

Participer aux dynamiques  
de réseaux, à la transmission  
des savoirs et au partage  
d'expérience



axe structurant

3

# Réseau des Conservatoires d'espaces



Objectif **3.1.1** : **Participer et bénéficier des actions du réseau des CEN**

Action **1** > Participation aux congrès, séminaires, groupes de travail...

Action **2** > Participation à des manifestations nationales (Fréquence grenouille, Fête de la nature, Chantiers d'automne...)

Objectif **3.1.2** : **S'impliquer dans des programmes inter CEN et Fédération des CEN**

Action **1** > Investissement du Conservatoire dans des projets nationaux ou plurirégionaux avec la Fédération et le réseau des CEN, dont le Pôle relais tourbières



# Partenariats et dynamiques inter-réseaux

Objectif **3.2.1** : **Consolider le partenariat avec les autres gestionnaires de milieux naturels**

Action 1 > Développement des liens, des partenariats et des outils communs avec les gestionnaires de réserves naturelles (base de données, revue *L'Azuré*, rencontres gestionnaires...) et les autres gestionnaires d'espaces naturels

Action 2 > Etude de la possibilité d'une mutualisation des données régionales relatives à la gestion des milieux naturels, en vue notamment d'intégration dans la plate-forme Sigogne

Objectif **3.2.2** : **Participer aux projets de la maison de l'environnement de Franche-Comté**

Action 1 > Implication dans le projet maison de l'environnement de Franche-Comté

Action 2 > Participation aux réflexions relatives aux stratégies régionales au sein du Plateau patrimoine naturel de la maison de l'environnement

Action 3 > Contribution aux travaux et réflexions pour une évolution de Sigogne, voire pour la structuration d'un observatoire régional de la biodiversité

Action 4 > Participation aux échanges et aux expertises réciproques avec le Plateau patrimoine naturel de la MEFC pour faire progresser les démarches collectives de préservation du patrimoine naturel et les réflexions stratégiques du CEN

Objectif **3.2.3** : **Développer les liens avec d'autres réseaux**

Action 1 > Développement des liens avec les associations locales de connaissances du patrimoine naturel

Action 2 > Renforcement de l'implication des acteurs de l'Education à l'Environnement sur les sites du Conservatoire (animations sur site, outils d'interprétation...)

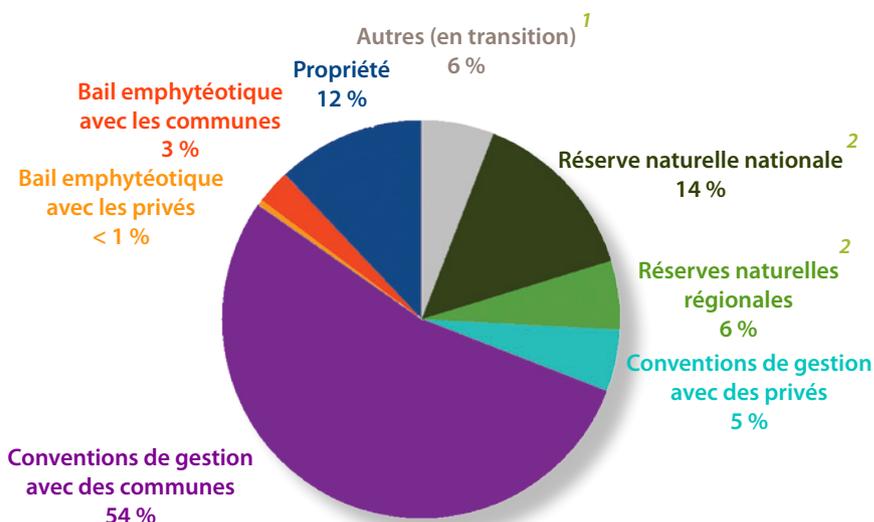
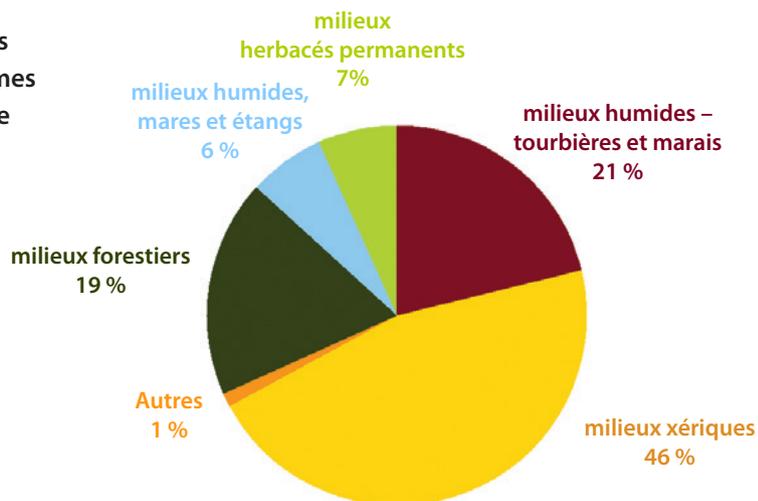
Action 3 > Renfort des liens avec des structures œuvrant dans le domaine social (handicap, insertion...)

Action 4 > Renforcement des liens avec les Universités notamment pour participer à des projets de recherche / actions ou accompagnement dans la formation des étudiants (accueil de stagiaires...)

# le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté en chiffres

**65** sites ou groupes de sites constituant le réseau de sites du Conservatoire totalisant une surface de **1647** ha au 16 juillet 2014.

> Proportion (en surface) des sites du CEN en fonction des sous-trames de Schéma régional de cohérence écologique au 16 juillet 2014



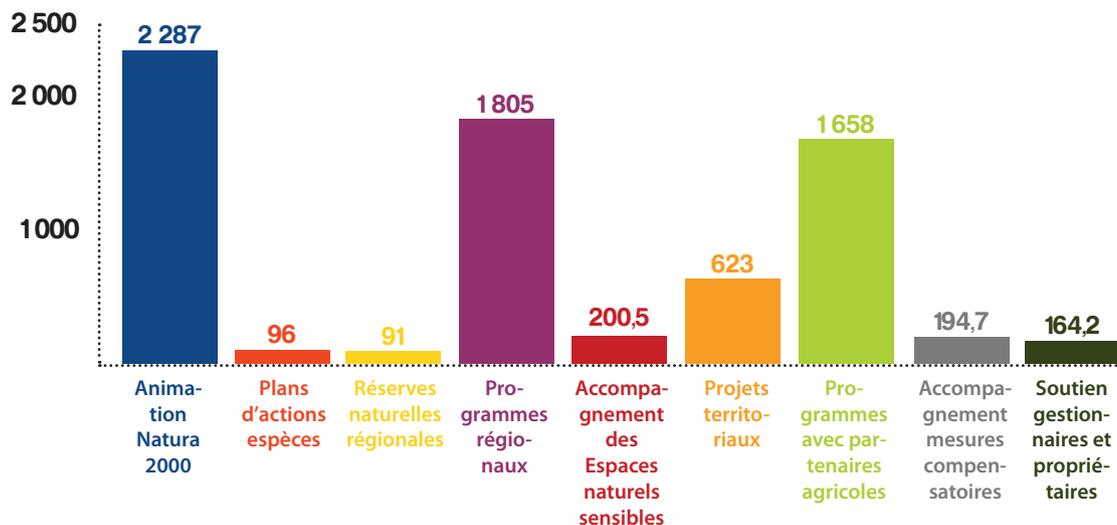
> Les outils de maîtrise foncière et d'usage sur le réseau des sites naturels du CEN Franche-Comté

<sup>1</sup> concerne des sites dont l'évolution du statut foncier est en cours de traitement (site conventionné en cours d'acquisition par ex).

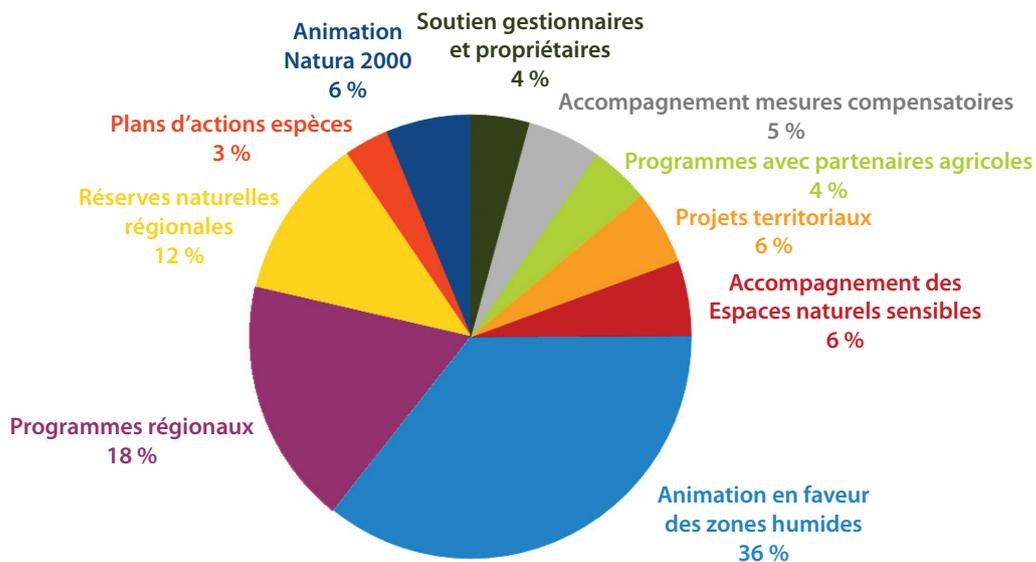
<sup>2</sup> ces statuts de protection sont pris en compte dans la mesure où une autorité administrative a confié au CEN la responsabilité de la gestion du site. Il n'y a pas de double comptage avec un autre type de maîtrise foncière (convention par exemple).

En 2013, **7 120** ha ont bénéficié d'actions d'accompagnement et d'expertise du Conservatoire auprès des collectivités, propriétaires et gestionnaires.

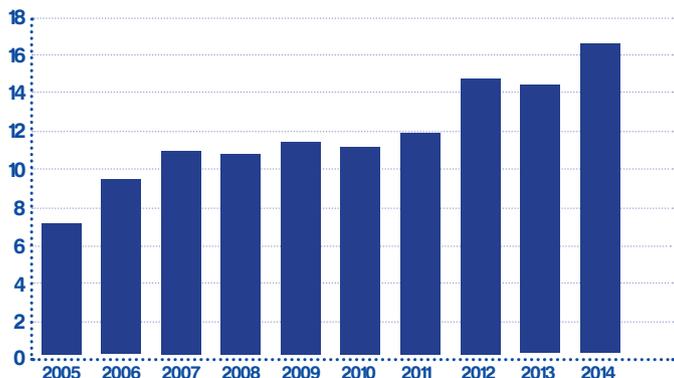
> Superficies concernées en 2013 par les différents types d'interventions du CEN Franche-Comté au travers de ses missions d'accompagnement et d'expertise pour l'émergence et la mise en œuvre de politiques publiques et de projets territoriaux favorables à la préservation des milieux et des espèces



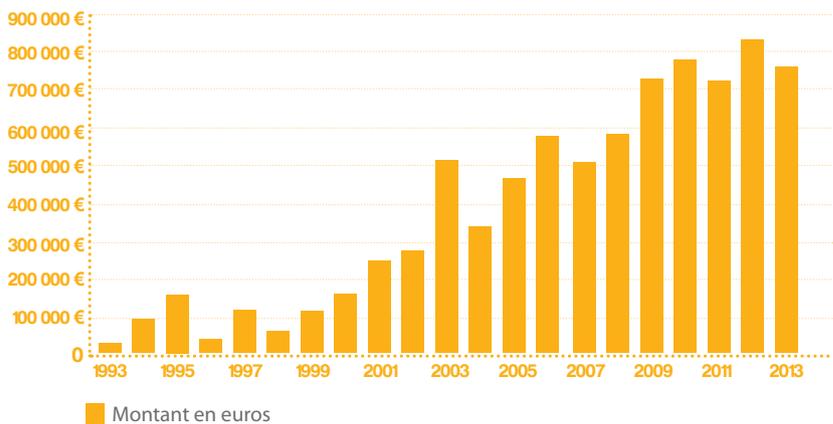
> En 2013, répartition du temps salarié programmé pour les différents types d'interventions du CEN Franche-Comté au travers de ses missions d'accompagnement et d'expertise



## > Evolution de l'équipe salariée de 2005 à 2014



## > Evolution du financement de 1993 à 2013



## Glossaire

- AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
- ATEN : Ateliers de techniques espaces naturels
- CBNFC-ORI : Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés
- CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
- CDOA : Commission départementale d'orientation de l'agriculture
- CPEPESC : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères
- CEN : Conservatoire d'espaces naturels
- CRAE : Commission régionale agro-environnementale
- CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- ENS : Espace naturel sensible
- LPO FC : Ligue pour la protection des oiseaux Franche-Comté
- MAET : Mesures agroenvironnementales territorialisées
- MEFC : Maison de l'environnement de Franche-Comté
- ONF : Office national des forêts
- OPIE FC : Office pour les insectes et leur environnement Franche-Comté
- PPNMEFC : Plateau patrimoine naturel de la maison de l'environnement de Franche-Comté
- PRAM : Programme régional d'actions en faveur des mares de Franche-Comté
- PRAT : Programme régional d'actions en faveur des tourbières de Franche-Comté
- RNN : Réserves naturelles nationales
- RNR : Réserves naturelles régionales
- SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SCAP : Stratégie de création des aires protégées
- SCOT : Schéma de cohérence territoriale
- SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages
- SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
- ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique



## DOCUMENT D'ORIENTATION

2014 - 2019

Version 2 - juillet 2014



Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Maison de l'environnement de Franche-Comté

7 rue Voirin - 25000 Besançon

Tél. : 03 81 53 04 20 • Fax : 03 81 61 66 21

contact@cen-franchemonte.org

www.cen-franchemonte.org

Document réalisé  
avec le soutien financier de :



### Nos principaux partenaires financiers pluriannuels :

